

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 14 Février 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, Information, 7.1, 7.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h25.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 3.2), M. Daniel HUOT (à partir du 7.1), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET (à partir du 3.2), M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY (à partir du 7.1), M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Karima ROCHDI, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, Marcel FELT, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Christophe LIME

Procurations de vote :

Mandants : A. BLESSEMAILLE, S. WANLIN, A. POULIN, T. MORTON,

Mandataires : J. KRIEGER, N. BODIN, F. PRESSE, M. LOYAT

Subvention à l'Université de Franche-Comté - Bourses Victor Hugo

Rapporteur : Bernard GAVIGNET, Conseiller communautaire délégué

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

| Inscription budgétaire | |
|---|-----------------------------------|
| BP 2019 PPIF 2019-2023 « Enseignement Supérieur » | Montant de l'opération : 13 930 € |
| <i>Sous réserve de vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023</i> | |

Résumé :

La mobilité internationale des étudiants est devenue une dimension importante du développement de l'enseignement supérieur à travers le monde.

Dans le cadre de sa politique internationale, l'Université souhaite augmenter le flux des étudiants latino-américains vers la Franche-Comté, d'autant qu'il existe une importante demande en Amérique latine pour une poursuite d'études en Europe. L'UFC a mis en place un dispositif d'accueil d'étudiants latino-américains appelé « Bourses Victor Hugo ».

Afin d'aider à attirer les meilleurs étudiants latino-américains à Besançon, le Grand Besançon est sollicité pour le financement de deux bourses Victor Hugo à hauteur de 13 930 € (6965 € X 2).

I. Contexte

La mobilité internationale des étudiants est devenue une dimension importante du développement de l'enseignement supérieur à travers le monde.

En Amérique latine, la demande est importante pour une poursuite d'études en Europe, et en particulier en France, comme alternative à un départ vers les Etats-Unis.

Dans le but d'encourager les échanges universitaires avec l'Amérique latine (Amérique Centrale, Amérique du Sud et les Caraïbes, de langue espagnole et portugaise) et Haïti, l'UFC a mis en place, un dispositif original : la bourse d'excellence Victor Hugo qui permet aux étudiants bénéficiant de cette bourse, d'étudier pendant une année à l'Université, dans un programme de master.

Ce dispositif contribue à la renommée de l'université de Franche-Comté sur l'ensemble du continent latino-américain ; il s'appuie sur une quinzaine de bourses par an pour près de 600 actes de candidature.

Le montant global de la bourse est destiné à couvrir les frais d'inscription à l'Université, la formation linguistique, le logement et les repas (au CROUS) ainsi que l'abonnement internet à la résidence.

Les bourses sont attribuées selon des critères d'excellence académique et au vu de la situation sociale des étudiants.

Afin d'aider à attirer les meilleurs étudiants latino-américains à Besançon, la CAGB est sollicitée pour le financement de deux bourses Victor Hugo permettant l'accueil de 2 étudiants originaires d'Amérique latine, pour une durée d'un an.

II. Critères de sélection

Le comité de sélection de l'Université prend en compte les critères suivants :

- l'excellence académique du candidat,
- la solidité de son projet de recherche (master parcours recherche),
- des critères basés sur la situation socio-économique du candidat.

III. Les bénéficiaires

Les bénéficiaires de ces deux bourses sont :

- Pierre FILS, Haïtien, inscrit en Master 2, gestion des risques infectieux et sanitaires à l'UFR SANTE,
- Julio SUAREZ, vénézuélien, inscrit en Master 1, Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER parcours espagnol) à l'UFR SLHS.

Il est proposé de verser une subvention de 13 930 € à l'Université de Franche-Comté (Direction des Relations internationales et de la Francophonie) pour accueillir 2 étudiants de niveau Master.

M. D. SCHAUSS, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve de vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023 :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 13 930 € dans le cadre du soutien à 2 bourses Victor Hugo pour une année,**
- **autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Préfecture du Doubs

Reçu le

20 FEV. 2019



Contrôle de légalité

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, dont le siège est situé 4, rue Gabriel Plançon, la City, 25043 Besançon Cedex, représentée par son 1^{er} Vice-Président, Monsieur Gabriel BAULIEU, habilité par la délibération du Bureau en date du 14 février 2019, ci-après dénommée « la CAGB » d'une part,

Et :

L'Université de Franche-Comté dont le siège est situé 1 rue Claude Goudimel 25030 Besançon Cedex, représentée par son Président, Monsieur Jacques BAH, ci-après dénommée « l'UFC » d'autre part.

Préambule

L'UFC souhaite, dans un esprit de coopération et de valorisation mutuelle, augmenter le flux des étudiants latino-américains séjournant en Franche-Comté, d'autant qu'il existe une importante demande en Amérique Latine pour une poursuite d'études en Europe, et en particulier en France, comme alternative à un départ vers les Etats-Unis.

C'est pourquoi, elle a mis en place un système d'aide en direction des étudiants latino-américains souhaitant séjourner une année à Besançon pour suivre les programmes d'études de l'UFC, en master.

Ces aides sont nommées «Bourses Victor Hugo» afin de mettre en valeur une grande figure française très populaire en Amérique Latine. Elles sont attribuées selon des critères d'excellence académique et au vu de la situation sociale des étudiants.

La CAGB souhaite s'associer aux actions développées par l'UFC pour l'aider à attirer à Besançon les meilleurs étudiants latino-américains en finançant des bourses pour les frais d'inscription universitaire, les cours de français, une chambre universitaire et les repas pris au CROUS.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :**Article 1^{er} - Objet de la convention**

Le Grand Besançon a décidé d'accorder une subvention de 13 930 € à l'UFC, destinée à financer les frais de vie de 2 étudiants internationaux pendant une année.

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre du soutien par le Grand Besançon à l'UFC.

Article 2 - Engagements de l'Université

Deux étudiants bénéficiaires de la subvention ont été choisis par l'UFC et acceptés par la CAGB, pour 2019 :

- Pierre FILS, Haïtien, né le ..., inscrit en Master 2, gestion des risques infectieux et sanitaires à l'UFR SANTE,
- Julio SUAREZ, vénézuélien, né le ..., inscrit en Master 1, Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER parcours espagnol) à l'UFR SLHS.

L'UFC s'engage à établir une convention avec l'étudiant par laquelle ce dernier s'engage lui-même à suivre les formations prévues, à se présenter le cas échéant aux épreuves du diplôme. Dans cette convention, mention sera faite du concours financier apporté par la CAGB.

L'UFC s'engage à utiliser la subvention versée par la CAGB pour l'objet prévu dans la présente convention et à fournir annuellement à la CAGB, les documents attestant de l'inscription et de l'état d'avancement des études et des formations entreprises par les bénéficiaires.

L'UFC s'engage à reverser à la CAGB, le cas échéant, les sommes non utilisées par les bénéficiaires en cas de désistement, d'annulation, d'interruption prolongée des études.

Article 3 - Engagement de la CAGB

Le Grand Besançon s'engage à soutenir l'Université par le versement d'une subvention d'un montant de 13 930 € (treize mille neuf cent trente euros) représentant le financement de 2 bourses pendant une durée d'un an.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée en une fois en totalité après signature de cette convention.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 1 an à compter de sa transmission en contrôle de légalité.

Article 6 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 7 - Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. À défaut, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Besançon.

Fait en deux exemplaires, à Besançon, le

Le Président,
de l'Université de Franche-Comté

Jacques BAHY

Le 1^{er} Vice-Président
De la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU